

■ A noter

► **L'Association Mocamana** propose des pins colonnaires à la vente, en guise de sapin de Noël, avec plusieurs prix et tailles disponibles. Si l'arbre est ramené après les fêtes, une consigne de 1 000 francs sera rendue et le pin sera planté au parc des Grandes Fougères. Renseignement et réservation au 77 34 36 ou mocamana@lagoon.nc.

► **L'Association des marins et marins anciens combattants** tiendra son assemblée mensuelle le vendredi 2 janvier, à 18 heures, à la Maison du combattant. Elle se conclura par la traditionnelle galette des Rois. Adhérents et sympathisants sont invités. Renseignements : 76 07 86 ou 81 24 62.

► **L'Union nationale des sous-officiers en retraite** (Unsor) tiendra sa réunion le lundi 5 janvier à 17 h 30 à la Maison du combattant à Nouméa.

► **L'Amicale des anciens combattants d'outre-mer** tiendra sa première réunion de l'année le mercredi 7 janvier, à 17 heures, à la Maison du combattant.

► **L'association Livre, mon ami** propose un concours d'affiches pour l'opération 2015, ouvert à tous. Règlement sur livremonami.nc. Renseignements au 41 61 62 ou par e-mail à : billotbernard@lagoon.nc.

► **L'Union des amis et familles de malades et handicapés mentaux** développe son réseau de bénévoles dans toutes les communes. Contact : 43 45 95 et 78 99 45 ou par e-mail : ufami@lagoon.nc.

► **Le Secours catholique** recherche des bénévoles pour rendre visite aux familles vivant dans les squats et pour assurer la permanence de l'accueil aux familles au Camp-Est, trois heures par semaine. Renseignements au 27 11 19.

► **L'Association pour l'accès au droit et l'aide aux victimes (Adavi)** propose des permanences juridiques gratuites et confidentielles. Ceux qui souhaitent avoir des informations sur leurs droits ou qui sont victimes peuvent contacter le 27 76 08. Accueil au 11, boulevard Extérieur (Faubourg-Blanchot), dans les maisons de quartier de Nouméa, de Dumbéa, de Païta et du Mont-Dore, ainsi qu'à Koné.

► **Le refuge de la Spang**, à Koutio, est ouvert du lundi au vendredi, de 13 heures à 17 heures, et le samedi, de 13 h 30 à 17 h 30. Contact : 41 22 66.

► **Les cours de langue de l'Amicale vietnamienne** ont lieu le mercredi et le vendredi, de 18 heures à 19 heures, pour les adultes, et le samedi, de 17 heures à 18 heures, pour les enfants. Tél. : 43 85 66 ou 75 96 78.

► **La SLN propose des visites** guidées de l'usine de Doniamba chaque dernier jeudi du mois, de 13 h 30 à 16 h 30. Ces visites sont gratuites, mais le nombre de places est limité. Inscription obligatoire au 24 55 07 ou par e-mail à : visite@eramet-sln.nc. Renseignements sur www.sln.nc.

► **La section calédonienne des invalides militaires** tient une permanence le premier mardi de chaque mois, dès 9 h 30, à la Maison du combattant à Nouméa.

■ **Politique.** Jean-Pierre Sueur est membre de la commission sénatoriale

« La Calédonie est prête à assumer ses responsabilités »

Le sénateur du Loiret vient de rendre public le rapport rédigé avec ses collègues Catherine Tasca et Sophie Joissains. A la fois état des lieux et ouverture sur l'avenir, ce document présente la Calédonie sous un jour plutôt optimiste.

Les Nouvelles calédoniennes : Vous avez rencontré l'ensemble des acteurs politiques calédoniens lors de votre séjour. Que vous inspire la chute du gouvernement ?

Jean-Pierre Sueur : Cette situation doit amener à réfléchir aux institutions calédoniennes elles-mêmes. Les provinces ont trouvé leur place, leur crédibilité. Le Congrès s'affirme peu à peu. Et puis il y a la difficulté structurelle d'un gouvernement qui, par certains côtés, ressemble à un parlement. Le gouvernement calédonien est par essence pluraliste mais c'est difficile pour un exécutif d'être pluraliste. Ici, le grand mérite a été de bâtir un système institutionnel inédit, sans équivalent. Mais il me semble que, le moment venu, les Calédoniens pourront être amenés à réfléchir aux évolutions possibles.

Les avis divergent sur la manière de sortir de l'accord de Nouméa. Quel est votre avis ?

Nous étions une mission pluraliste, et nous avons pris une position commune : même s'il est peu probable que le Congrès demande un référendum à la majorité des trois cinquièmes, il nous paraît nécessaire que celui-ci ait lieu. Certains voudraient qu'on s'épargne cette consultation au bénéfice d'un troisième accord. Si on faisait cela, on ne respecterait ni la Constitution, qui prévoit ce référendum, ni la parole donnée. Il faut donc que ce référendum ait lieu. Quand il aura eu lieu, on pourra en tirer des conclusions en fonction de ce que les électeurs auront décidé. Il faut aller au bout de l'accord de Nouméa.

Encore faut-il trouver une solution satisfaisante en matière de corps électoral...

C'est une question essentielle. Elle est difficile mais je crois qu'une solution est possible. Lorsque nous avons reçu les principales formations politiques, nous avons constaté qu'aucune ne refusait la discussion, qu'aucune ne considérait comme inéluctable qu'il n'y ait pas d'accord sur cette question. Je suis persuadé que s'il n'y a pas d'accord sur le corps électoral, le référendum deviendra pour une partie de la population un « référendum sur le référendum ». C'est à dire qu'une partie des dirigeants politiques fera campagne sur la légitimité de cette consultation, avec l'objectif de saisir les Nations unies ou des instances judiciaires.

Vous craignez que, dans cette hypothèse, la question soit dévoyée ?

La question posée par le référendum ne peut pas être dévoyée. Le mieux que l'on puisse faire, c'est d'avoir une question extrêmement claire : « Etes-vous pour l'indépendance ou êtes-vous pour le maintien dans la république française ? » Ça ne peut pas être plus clair. Il y a une Constitution d'une part et un engagement de la



Malgré le transfert assumé de compétences, Jean-Pierre Sueur souligne que « dans certains cas, on reste dans de très fortes coopérations » de la Calédonie avec l'Etat.

République française d'autre part, qui consiste à dire que si le Congrès n'a pas sollicité ce référendum, il devra être organisé par l'Etat. Je sais que d'autres disent autre chose mais pour nous il s'agit d'une question de crédibilité.

« La Constitution est claire, l'accord de Nouméa est clair, donc clarifions cette question du corps électoral et faisons ce référendum. »

Pierre Frogier, signataire de l'accord de Nouméa, réclame aujourd'hui un troisième accord. Ne trouvez-vous pas cette attitude contradictoire ? Sa position a évolué.

Vous placez, dans votre rapport, la question sociale au-dessus de la question institutionnelle. Qu'est-ce qui vous a amené à voir les choses de cette manière ?

Nous avons été très frappés par notre rencontre avec les partenaires sociaux, qui nous ont dit « le principal problème de la Calédonie, ce n'est pas les institutions, c'est la vie chère et la crise sociale ». Il faut entendre cela. Ce serait une erreur, vu de Paris, de considérer qu'en Nouvelle-Calédonie il n'y a que des questions institutionnelles. Il y a des questions liées à la vie chère, à des problèmes de logement, à une économie qui n'est pas toujours suffisamment concurrentielle, à des monopoles de fait...

Comment voyez-vous la poursuite du rééquilibrage, que vous jugez incomplet ?

La Nouvelle-Calédonie doit fonctionner dans un équilibre, et cet équilibre suppose le soutien au développement des trois provinces de manière harmonieuse. Il ne faudrait pas que des provinces soient laissées à la traîne, donc le rééquilibrage doit continuer.

Vous considérez qu'il faut conserver la clef de répartition existante, mais correspond-elle toujours à la situation ?

Je pense que cette clef peut être revue, mais que si cela doit arriver, il faut que ce soit à l'initiative des Calédoniens eux-mêmes. Le haut-commissaire et l'Etat ont un rôle à jouer. L'Etat français, en Calédonie comme ailleurs, a pour charge la solidarité nationale, la justice et la péréquation. Mais si modification il devait y avoir, cela ne pourrait se faire que dans le dialogue.

Vous pointez dans votre rapport des difficultés dans l'exercice de certaines compétences transférées. La Calédonie était-elle prête à assumer tous ces transferts ?

La Calédonie est prête à assumer ses responsabilités. Je ne dirai jamais le contraire parce que ça me rappellerait les discours coloniaux, dans lesquels on se posait la question de savoir si, par exemple, les Etats africains étaient prêts pour l'indépendance. En posant ce type de question, on supposerait un statut d'infériorité, ce qui me paraît totalement inacceptable aujourd'hui. En revanche, le pragmatisme incite à reconnaître que dans certains cas, comme la sécurité civile ou

l'éducation, on reste dans de très fortes coopérations. J'ajoute que, dans le domaine des compétences régaliennes, l'Etat joue encore pleinement son rôle.

A quel domaine pensez-vous en particulier ?

Je pense à la prison du Camp-Est. Il y a quelques années, Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, était venu et avait dressé un constat très alarmant. Nous sommes allés visiter le Camp-Est et nous avons constaté que des travaux très importants avaient été faits. Il reste des choses à faire mais je dois rendre hommage à Christiane Taubira, qui a vraiment dégagé des moyens importants pour la Nouvelle-Calédonie.

Le dernier Comité des signataires a été marqué par l'absence de l'Union calédonienne et le départ prématuré de Pierre Frogier. Faut-il selon vous s'en inquiéter ?

C'est classique. Dans beaucoup de négociations, il y a des porteurs qui claquent, des gens qui viennent puis qui ne viennent plus, des postures, des jeux de rôle... Mais je peux vous dire que personne ne veut accomplir l'irréparable. Personne ne veut perdre l'acquis de ces accords. Et même s'il y a du jeu politique, tous les interlocuteurs savent qu'ils ont un destin commun. Pour cela, l'Etat doit être clair. La Constitution est claire, l'accord de Nouméa est clair, donc clarifions cette question du corps électoral et faisons ce référendum, sur lequel tout le monde s'est engagé.

Propos recueillis par ALP